|  |  |
| --- | --- |
|  | **FICHE PRODUIT** |
| Date : 21 janvier 2009 |
| TITRE : ANTIGEL HOMOLOGUE CONSTRUCTEURSVL  ET PL (VOIR LISTE COMPLETE EN ANNEXE) | Réf .Nr :PFPR18000 VER : 3 |
| MARQUE :  **MB®PROTEC -10°C** | |
| FONCTION :  ⦁ Produit 100% organique  ⦁ Protection longue durée du circuit de refroidissement contre la corrosion  ⦁ Protège de la surchauffe  ⦁ Protection antigel -18°C | |
| REFERENCES / HOMOLOGATIONS :  Antigel homologué constructeurs VL et PL (voir liste complète en annexe) | |
| CONDITIONNEMENT :  220L, 1000L | |
| CONSEILS D'UTILISATION :  ⦁ Il est conseillé de vidanger totalement le circuit de refroidissement avant d'introduire le liquide neuf.  ⦁ Exempt de nitrites, d'amines, de phosphates, de borax, de silicates.  ⦁ Contient un amérisant selon le décret n° 95326 du 20 mars 1995.  **Remarque**: nous recommandons d’effectuer un rinçage du circuit de refroidissement si celui-ci ne contenait précédemment un produit minéral et de surveiller le bon serrage des durits. En effet, les dépôts provoqués par le précédent fluide minéral sont remis en suspension grâce à propriétés exceptionnelles des composants du produit **MB®PROTEC -10 °C**. Ces dépôts abrasifs peuvent détériorer le circuit de refroidissement. | |
| PRECAUTIONS D’EMPLOI :  ⦁ Nocif en cas d'ingestion.  ⦁ Conserver hors de la portée des enfants.  ⦁ En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. | |
| Précautions de stockage  Stocker en emballages d’origine, bien fermés, en locaux tempérés. | |
| *NOTA : le contenu de cette documentation résulte de notre connaissance et de notre expérience du produit. Il est donné à titre indicatif mais n’engage pas notre responsabilité quant à son application à chaque cas particulier. Ces indications chiffrées ne constituent pas les spécifications du produit, elles correspondent à des valeurs moyennes.* | |